

PRÉVOYANCE

VORSORGE

PREVIDENZA

flash

Décembre 2024

Communication
destinée aux assurés
et aux bénéficiaires
de rentes



Personnes
assurées

7.5%

Taux d'épargne
en 2025

Bénéficiaires
de rentes

4.5%

Augmentation des rentes
en 2025

Versement unique:
CHF 2000
Décembre 2024

Éditorial



Madame, Monsieur,

Une année riche en événements socio-politiques s'achève avec deux votations importantes qui ont alimenté de nombreux débats autour de la prévoyance vieillesse. Début mars, le peuple s'est prononcé en faveur de la 13^e rente AVS qui sera versée à partir de décembre 2026. Le financement de cette rente n'est pas encore défini et fera sans doute l'objet de nombreuses discussions à l'avenir également. Le 22 septembre, la réforme de la LPP a été rejetée par plus de 67% des voies. Personnellement, je suis soulagé de ce résultat, car la réforme aurait considérablement compliqué les tâches administratives en lien avec la retraite. En outre, de nombreux aspects, comme la déduction de coordination en pourcentage, sont déjà mis en œuvre depuis longtemps à la CPM qui est une caisse à vocation hautement surobligatoire. Le taux de conversion minimal de la LPP trop élevé ne joue aucun rôle chez nous en raison des prestations de vieillesse CPM bien plus élevées.

Du point de vue financier, l'exercice écoulé a été très positif. Une année de placement couronnée de succès nous a permis d'augmenter encore les fonds libres. Fin septembre, le degré de couverture s'est hissé au niveau impressionnant de 135.6%. Cette base financière solide nous permet de faire participer les assurés et les bénéficiaires de rentes au bon résultat en leur versant des prestations supplémentaires en 2025.

Au cours de sa réunion de novembre, le conseil de fondation a décidé de rémunérer en 2025 les avoirs de vieillesse un taux attrayant de 7.5%. Pour les bénéficiaires de rentes, les rentes de retraite, d'invalidité et de survivants en cours augmenteront de 4.5% à partir du 1^{er} janvier 2025. Par souci d'égalité de traitement entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes, le conseil de fondation a décidé d'accorder en décembre 2024 à l'ensemble des bénéficiaires de rentes de retraite, d'invalidité et de conjoint/partenaire un versement unique de CHF 2000.

Un autre événement important a été l'annonce faite par Migros au début février 2024: dans une démarche stratégique, Migros a décidé de se concentrer sur son activité de base et de vendre ses différentes enseignes spécialisées comme les entreprises Hotelplan et Mibelle. Ce recentrage lui permettra d'aborder de manière ciblée les défis du futur. À la Caisse de pensions Migros, cette transformation entraînera plusieurs liquidations partielles dans les prochaines années.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, de belles fêtes de fin d'année.

Avec mes salutations les meilleures,
Christoph Ryter, directeur

Décisions du conseil de fondation



Au cours de sa réunion de novembre, le conseil de fondation fixe le taux d'épargne applicable aux avoirs de vieillesse et les autres taux d'intérêt pour l'année suivante. Le conseil de fondation décide en outre si les rentes en cours doivent être adaptées ou si des versements uniques aux bénéficiaires de rentes sont possibles.

Taux d'intérêt à partir du 1^{er} janvier 2025

Le taux d'épargne est déterminé non seulement sur la base de la performance réalisée et des perspectives de performance, mais aussi sur la base du degré de couverture et des éventuels fonds libres. La CPM dispose actuellement de

fonds libres, d'où la possibilité d'accorder aux personnes assurées plus que l'intérêt de 2% visé à long terme. Le conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs des assurés à 7.5% en 2025. Ce taux est de 6.25 points de pourcentage supérieur au taux d'intérêt minimal LPP de 1.25%.

Taux d'intérêt à partir du 1^{er} janvier 2025

Avoirs de vieillesse	7.5%
Compte supplémentaire	7.5%
Achat d'années d'assurance à tempérament	7.5%
Taux d'intérêt technique	2.0%



Versement unique en décembre 2024/ adaptation des rentes au 1^{er} janvier 2025

Par souci d'égalité de traitement avec les assurés, les bénéficiaires de rentes doivent aussi pouvoir profiter de la bonne situation financière et des fonds libres de la CPM. La décision relative à l'adaptation des rentes ou à l'octroi d'un versement unique aux bénéficiaires de rentes se fonde sur la performance réalisée et le degré de couverture. Tous les bénéficiaires de rentes, hormis les rentes d'enfant, reçoivent en décembre 2024 un

versement unique de CHF 2000 en même temps que leur rente. En outre, une augmentation des rentes de 4.5% est prévue au 1^{er} janvier 2025. Cette amélioration des prestations s'applique à l'ensemble des bénéficiaires de rentes de retraite, d'invalidité, de survivants et d'enfant qui ont commencé à percevoir des rentes avant le 1^{er} janvier 2025. Cette adaptation des rentes ne s'applique pas aux bénéficiaires de rentes minimales LPP. Celles-ci seront adaptées en fonction des décisions du Conseil fédéral.

Assurance



Liquidations partielles dues à la stratégie de recentrage de Migros

Le recentrage du groupe Migros sur ses activités de base annoncé en février 2024 entraîne plusieurs restructurations et sorties de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes de Mibelle AG et du groupe Hotelplan. Comme les sorties interviennent à différentes dates, la CPM effectuera plusieurs liquidations partielles. Les liquidations partielles garantissent que personne ne soit désavantagé: ni les assurés et bénéficiaires de rentes sortants ni les restants. Vous recevrez des informations détaillées à ce sujet dans l'édition d'avril 2025 de Prévoyanceflash.

myMPK – le portail des assurés et des bénéficiaires de rente

Quelque 19000 personnes assurées et 5000 bénéficiaires de rentes sont déjà enregistrés sur myMPK, vous aussi? Ce portail sécurisé vous permet de consulter à tout moment votre situation de prévoyance et de calculer votre retraite. Vous pouvez en outre aussi effectuer des rachats et changer de plan de prévoyance en quelques clics. Vous gagnez ainsi du temps et contribuez à réduire la consommation de papier. Pour toute question concernant l'accès à myMPK, n'hésitez pas à contacter votre conseillère / conseiller en prévoyance (les coordonnées sont indiquées sur votre certificat de prévoyance).

Placements en capitaux



Nouvelle stratégie de placement au 1^{er} janvier 2025

Lors de sa réunion de novembre, le conseil de fondation a décidé d'adapter légèrement sa stratégie de placement au 1^{er} janvier 2025. La nouvelle stratégie est le résultat d'une analyse asset and liability effectuée cette année avec une entreprise de conseil externe. L'objectif était de définir une stratégie de placement adaptée à l'aptitude au risque de la CPM et susceptible d'atteindre ou de dépasser le mieux possible les objectifs de performance fixés. L'analyse a également pris en compte les sorties de capital attendues liées aux futures ventes d'entreprise du groupe Migros.

La stratégie de placement remaniée prévoit un transfert des placements en valeurs nominales vers des placements en valeurs réelles. Les placements en actions et en infrastructures seront augmentés de 2 points de pourcentage chacun et les placements en or de 1 point de pourcentage. En contrepartie, les placements en valeurs nominales seront réduits de 5 points de pourcentage. Les placements immobiliers représentent dorénavant 39% et se divisent en biens immobiliers Suisse, biens immobiliers Étranger et infrastructures.

Le rendement annuel moyen de 3.5% attendu au cours des dix prochaines années est sensiblement supérieur au rendement théorique actuel de 1.5%.

Aperçu de la stratégie de placement au niveau des principales catégories de placement

Catégorie de placement	Stratégie 2025	Stratégie 2021	Variation
	en %	en %	Points de %
Valeurs nominales	28	33	-5
Actions	30	28	+2
Biens immobiliers et infrastructures	39	37	+2
Or	3	2	+1
Total	100	100	
Valeurs nominales	28	33	-5
Valeurs réelles	72	67	+5

Résultats intermédiaires à la fin octobre 2024

L'année de placement 2024 a été marquée par l'abaissement des taux d'intérêt à l'échelle mondiale. La Banque nationale suisse a abaissé pour la première fois son taux directeur au printemps déjà. La BCE et la Fed ont procédé aux premières baisses dès le milieu de l'année. Aux États-Unis, l'inflation se rapproche des valeurs cibles faisant qu'une récession n'est

actuellement plus à craindre. Ce contexte positif pour les marchés des actions est la raison pour laquelle cette catégorie de placement a enregistré la très bonne performance de 12.8%. Les incertitudes géopolitiques ont fortement stimulé la demande d'or qui, avec un rendement de 36.3%, a également contribué au résultat global positif de 5.9% de la CPM.

Résultats intermédiaires au 31 octobre 2024

Catégorie de placement	Valeur de marché	Part	Rendement	Benchmark
	en millions de CHF		YTD %	YTD %
Fortune globale	29 334	100.0	5.9	5.6
Valeurs nominales	9 536	32.5	2.5	1.8
Actions	8 141	27.8	12.8	14.1
Biens immobiliers	10 892	37.1	2.2	1.3
Or physique	765	2.6	36.3	35.2



Biens immobiliers

Suisse



Spranglenstrasse, Bassersdorf ZH

Spranglenstrasse, Bassersdorf (ZH): rénovation intérieure et extérieure

À Bassersdorf (ZH), à quatre kilomètres de l'aéroport de Zurich-Kloten, la fondation de placement de la Caisse de pensions Migros possède le lotissement de la Spranglenstrasse 32 à 52. Construit en 1983, il compte cinq immeubles doubles et 81 logements au total. Ce complexe résidentiel entouré d'espaces verts offre un cadre idéal aux familles. Le centre avec les principaux commerces et la gare RER de Bassersdorf est facilement accessible.

Les plans des logements étaient toujours fonctionnels, mais les appartements nécessitaient d'être rafraîchis, car ils ne correspondaient plus aux souhaits et aux attentes des locataires. La décision avait donc été prise d'adapter les appartements aux besoins actuels en effectuant une rénovation intérieure et extérieure complète. Les nouveaux logements sont lumineux et comportent une cuisine ouverte moderne, de nouvelles salles d'eau et une tour de lavage. En parallèle, quatre appartements mansardés supplémentaires seront construits.

Avec le passage à un système de chauffage durable à bois et à pellets, l'installation de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge électrique dans notre parking, le projet



de construction remplit également les objectifs de notre stratégie de durabilité. L'aménagement des espaces extérieurs est proche de l'état naturel et certifié par la fondation Nature et Économie. La construction de quatre appartements mansardés supplémentaires contribue à la densification et, par conséquent, à réduire l'utilisation des terrains à bâtir. En outre, la conservation de la structure existante permet d'optimiser la consommation d'énergie grise.

La première étape des travaux a débuté en avril 2024. L'emménagement dans les appartements est prévu en décembre 2024.

Divers

Mutations au sein des cadres

Entrée en fonction

- Nicola Nolè, responsable Gestion de portefeuille actions, au 1^{er} mars 2024

Retraite

- Niklaus Germann, responsable Gestion de portefeuille actions, au 30 novembre 2024

Changement de fonction

- Markus Wenger, état-major direction Administration, au 1^{er} mai 2024

Outil en ligne

Dans les paramètres de profil de notre portail pour les assurés **myMPK** www.mpk.ch vous pouvez vous abonner à la version électronique de *Prévoyanceflash*.

Siège

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch
infobox@mpk.ch

